



**SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement**  
**Direction générale Environnement**  
*EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles*



**SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement**

**Direction générale Environnement**

EUROSTATION ? Bloc II

Place Victor Horta, 40 bte 15

B ? 1060 BRUXELLES

**Maîtrise des Risques**

Votre lettre du:

8/07/2020

Votre référence: /

Notre référence: **Essai N°BE-REG-00800**

Date: 10/08/2020

Annexe(s):

Contact:

Anne LEPAGE

Tel : 02/524.96.06

E-mail : [anne.lepage@environnement.belgique.be](mailto:anne.lepage@environnement.belgique.be)

**Dr Joanne Coulburn**

**VINK Chemicals GmbH & Co. KG**

Eichenhöhe 29,

21255 Kakenstorf

GERMANY

**Objet:** Notification d'un essai avec le produit : **Vinkocide OIT 8** (usage PT6)

Dr Coulburn,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'essai concernant le produit **Vinkocide OIT 8** introduite le 08/07/2020 (par courrier électronique) dans le cadre de l'article 26 de l'Arrêté Royal du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides.

En vertu de l'avis formulé par la Cellule Biocide de la Direction Générale de l'Environnement, j'ai l'honneur de vous



**SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement**  
**Direction générale Environnement**  
**EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles**

communiquer que le dossier reçu est considéré comme recevable dans le cadre de l'Arrêté Royal du 4 avril 2019.

Sur base des documents soumis et de leur évaluation, la demande d'essai est accordée (Essai N° **BE-REG-00800**) et les tests pourront être effectués du 15/08/2020 au 14/02/2021.

D'après les informations fournies par le demandeur, le produit **Vinkocide OIT 8** est un produit biocide PT6 « Protection des produits pendant le stockage » qui contient une substance active :

- 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT) (N° CAS : 26530-20-1) : 8%

Et 92% de propane-1,2-diol (N° CAS : 57-55-6) comme substance non active.

Les essais envisagés, prévus pour durer 6 mois maximum, permettront d'évaluer l'efficacité du produit **Vinkocide OIT 8** comme conservateur (PT6) vis-à-vis des bactéries, moisissures et levures.

Pour effectuer ces tests, 5000 Kg de produit **Vinkocide OIT 8** seront utilisés.

Le produit **Vinkocide OIT 8** sera utilisé pour les tests à l'adresse suivante :

SIKA Belgium N.V. Haven 1013

Scheldedijk 50

B-2070 Zwijndrecht

Avant de procéder aux essais, les expérimentateurs sont tenus de suivre une formation adéquate et sont tenus de consulter la fiche SDS du produit **Vinkocide OIT 8** afin de connaître et d'appliquer les mesures de limitation des risques (port de gants et protection des yeux/du visage notamment) dus à l'emploi du produit. Pour rappel, ce produit peut provoquer de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux ainsi des allergies cutanées. Sur la fiche SDS, il est également indiqué qu'il ne faut pas en inspirer les vapeurs.

Etant donné les quantités importantes qui seront utilisées pendant ces tests et le risque pour l'environnement aquatique mentionné dans la fiche SDS du produit **Vinkocide OIT 8**, des précautions pour protéger l'environnement sont requises.

Ainsi, en se basant sur les précautions d'usage définies dans l'arrêté d'inclusion pour la substance active 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT) pour les usages PT8, il est impératif de conserver et d'utiliser le produit **Vinkocide OIT 8** de façon à éviter tout rejet dans l'environnement i.e. toute perte directe dans le sol ou dans les eaux.

De plus, les quantités restantes du produit **Vinkocide OIT 8** ainsi que tous les échantillons testés doivent être récupérés en vue de leur élimination en toute sécurité.

Les résultats des essais effectués devront nous parvenir au plus tard 2 mois après la fin de la période d'essai, soit au plus tard le 14/04/2021.

En tout état de cause, je tiens à signaler que l'avis émanant du service compétent en la matière vaut pour les éléments tels qu'ils ont été présentés dans le dossier.



**SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement**  
**Direction générale Environnement**  
**EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles**

A ce sujet, je vous rappelle que vous devez nous communiquer sans délai tout changement ou nouvelle information relative aux quantités, connaissances, usages et propriétés.

Veillez agréer, Dr Coulburn, l'assurance de ma considération distinguée.

Chef de cellule Biocides

Lucrece Louis

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides  
Lucrece Louis

10/08/2020 11:30:26